



DEPARTEMENT DE LA SOMME  
ARRONDISSEMENT D'AMIENS  
COMMUNE 80630 – BEAUVAL

Arrêté n°2023-059

**ARRETE DE RESTRICTION DE CIRCULATION  
RUE DES HOCDEES, RUE DU ROSEL ET RUE DE  
L'ÉGLISE A BEAUVAL**

Le Maire de la Commune de Beauval,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu le Code de la voirie routière  
Vu la demande du 24 juillet 2023 de M. Clément PECQUERY, conducteur de travaux chez COLAS  
Considérant qu'en raison de travaux de revêtements superficiels rue des Hocdées, rue de l'Eglise et rue du Rosel à Beauval réalisés par l'entreprise COLAS pour le compte de la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie, il y a lieu de prescrire toutes les mesures nécessaires afin d'éviter les accidents sur la voie publique et permettre le bon déroulement de ces travaux

**- A R R E T E -**

**Article 1** – Le mardi 1<sup>er</sup> août 2023, une circulation alternée sera mise en place rue des Hocdées, rue de l'Eglise et rue du Rosel à BEAUVAL.

**Article 2** – Des panneaux et des barrières seront placés pour délimiter la zone par l'entreprise en charge des travaux.

**Article 3** - Le Maire et la Gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne de faire respecter l'exécution du présent arrêté.

Fait à Beauval, le 24 juillet 2023

Le Maire,  
B. THUILLIER

